

# **Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du lundi vingt-sept mars deux mille dix-sept.**

L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VILLEDOUX, dûment convoqué s'est réuni à la salle annexe de VILLEDOUX, sous la présidence de Monsieur François VENDITTOZZI, Maire.

Étaient présents : Mesdames Corinne SINGER, Marie-Christine QUEVA, Isabelle BOURLAND, Stéphanie COLOMBIER, Catherine DENEUVE, Marie-Louise PINEAU, Dominique TEXIER et Messieurs François VENDITTOZZI, Daniel BOURSIER, David WANTZ, Jean-Philippe TOLEDANO, Jacques CHALLIER, Éric MONTAGNE et Bernard CHARRON

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 19 membres.

Absents excusés : Delphine BOUCARD, Audrey VALLAT, Jean-Paul BONNIN et Dominique VERGER

Absents avec pouvoir :

Thierry BARBIN donne pouvoir à Jean-Philippe TOLEDANO

## **Ordre du jour**

### **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 mars 2017**

1. Approbation du compte administratif 2016 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
2. Approbation du compte administratif 2016 – BUDGET ANNEXE BAR TABAC
3. Approbation des comptes de gestion 2016 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE et BUDGET ANNEXE BAR TABAC
4. Affectation du résultat 2016 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
5. Affectation du résultat 2016 – BUDGET ANNEXE BAR TABAC
6. Vote des taux d'imposition locale 2017
7. Vote du Budget Primitif 2017 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
8. Vote du Budget Primitif 2017 – BUDGET ANNEXE BAR TABAC
9. Adoption du pacte financier et fiscal établi par la Communauté de Communes Aunis Atlantique
10. Autorisation de signer une convention de dissimulation des réseaux de communication électroniques avec ORANGE
11. Autorisation de rétrocession du Département de la Charente Maritime à la commune de VILLEDOUX d'un tronçon abandonné de la RD9 situé à la sortie de Villedoux en direction « Charron »
12. Questions diverses

\*\*\*\*\*

Bernard CHARRON est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité.  
Le compte rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

## **1. Approbation du compte administratif 2016 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Débat :

*Monsieur le Maire donne la parole à David WANTZ, adjoint en charge du budget et des finances qui annonce les résultats des budgets de fonctionnement et d'investissement en détaillant les dépenses et les recettes de chaque section. David WANTZ souligne le bon résultat obtenu en ayant fait peu de modificatif sur le budget primitif de l'année 2016. Il explique également que le poids des charges de personnel de près de 57% a été contenu et est resté stable. David WANTZ ajoute que certaines opérations d'investissement ont cependant dû être décalées et seront donc reportées sur le budget 2017.*

---

### ***DELIBERATION***

---

Le Conseil Municipal désigne Monsieur WANTZ, adjoint chargé du budget et des finances pour assurer la présidence de la séance consacrée au Compte Administratif.

Le Conseil examine le Compte Administratif 2016 du BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE qui s'établit comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 199 440,49	G 1 403 085,48
	Section d'investissement	B 385 786,91	H 593 350,26
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 76 029,00
	Report en section d'investissement (001)	D 21 089,64	J
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 1 606 317,04	= G+H+I+J 2 072 464,74
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 29 933,00	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 29 933,00	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 199 440,49	= G+I+K 1 479 114,48
	Section d'investissement	= B+D+F 436 809,55	= H+J+L 593 350,26
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 636 250,04	= G+H+I+J+K+L 2 072 464,74

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E	K
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 29 933,00	L
201	MAIRIE ACCUEIL	4 470,00	
21	Immobilisations corporelles	25 463,00	

Hors de la présence de François VENDITTOZZI, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016 du budget PRINCIPAL DE LA COMMUNE.

**2. Approbation du compte administratif 2016 – BUDGET ANNEXE BAR TABAC**

Débat :

*Monsieur le Maire donne la parole à David WANTZ qui expose les résultats du budget annexe du Bar Tabac. Aucune dépense particulière n'a été faite et le résultat prend donc en compte les recettes constituées par les loyers perçus et le résultat reporté de N-1.*

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal désigne Monsieur WANTZ, adjoint chargé du budget et des finances pour assurer la présidence de la séance consacrée au Compte Administratif.

Le Conseil examine le Compte Administratif 2016 du BUDGET ANNEXE BAR TABAC qui s'établit comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	G 7 032,64
	Section d'investissement	B	H
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 38 952,02
	Report en section d'investissement (001)	D	J
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		$= A+B+C+D$	$= G+H+I+J$ 45 984,66
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	$= E+F$	$= K+L$
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	$= A+C+E$	$= G+I+K$ 45 984,66
	Section d'investissement	$= B+D+F$	$= H+J+L$
	<b>TOTAL CUMULE</b>	$= A+B+C+D+E+F$	$= G+H+I+J+K+L$ 45 984,66
<b>DETAIL DES RESTES A REALISER</b>			
Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	K
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	L

Hors de la présence de François VENDITTOZZI, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016 du BUDGET ANNEXE BAR TABAC.

### **3. Approbation des comptes de gestion 2016 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE et BUDGET ANNEXE BAR TABAC**

#### **Débat :**

*Monsieur le Maire explique que les écritures vérifiées en amont par le trésorier principal de Courçon et le service de comptabilité de la commune sont conformes à celles effectivement effectuées durant l'année écoulée. Il explique qu'il convient donc d'approuver l'état de compte final du budget principal et du budget annexe du Bar Tabac pour clôturer ces deux exercices.*

---

#### ***DELIBERATION***

---

Le Conseil Municipal de VILLEDOUX,

après s'être fait présenter, le BUDGET PRIMITIF 2016 du BUDGET PRINCIPAL COMMUNE, le BUDGET PRIMITIF 2016 du BUDGET ANNEXE BAR TABAC PRESSE ainsi que les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, accompagnés des états de développement de compte de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'année 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016

2 - statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare à l'unanimité que les comptes de gestion du BUDGET COMMUNAL et du BUDGET ANNEXE dressés pour l'exercice 2016 par M. MARAIS Philippe receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### **4. Affectation du résultat 2016 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

#### **Débat :**

*Monsieur le Maire donne la parole à David WANTZ qui donne lecture des résultats qu'il*

convient d'affecter au budget 2017. Monsieur le Maire précise que ces résultats vont permettre à la commune de sortir du réseau d'alerte de la Préfecture même si il faut rester prudent avec l'interprétation de ces bons résultats. Monsieur le Maire ajoute que la vigilance doit rester de mise car l'avenir invite à rester prudent. Il explique également que l'option proposée par Monsieur le Préfet de voter au conseil municipal une augmentation des impôts ne peut être envisagée selon lui à l'encontre d'une population déjà suffisamment impactée par de nombreuses augmentations.

Monsieur WANTZ ajoute que le poids de la dette a été diminué par un mécanisme de regroupement d'emprunts grâce à l'obtention de taux revus à la baisse.

---

### *DELIBERATION*

---

Sous la présidence de François VENDITTOZZI, maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat compte administratif 2015	Virement à la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2016	Restes à Réaliser 2016	Soldes des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat	
INVEST	21 089,64		207 563,35	29 933,00	29 933,00	156 540,71	Excédent invest reporté au BP 2017 001 recettes 186 473,71
FONCT	191 765,60	115 736,60	203 644,99			279 673,99	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2016 : 279 673,99 €

\* Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) : néant

\* Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/1068) : 172 022,99 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) : 107 651,00 €

Total affecté au c/1068 : 172 022,99 €

## **5. Affectation du résultat 2016 – BUDGET ANNEXE BAR TABAC**

### Débat :

*Ce point n'apporte pas de commentaire supplémentaire.*

---

### *DELIBERATION*

---

Sous la présidence de François VENDITTOZZI, maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2015	Résultat exercice 2016	RAR	A prendre en compte pour affectation
INVEST				
FONCT	<b>45 984,66</b>	<b>2 687,45</b>		<b>48 672,11</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2016 : 48 672,11 €

\* Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) : néant

\* Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/1068) : néant

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) : 48 672,11 €

Total affecté au c/1068 : néant

## **6. Vote des taux d'imposition locale 2017**

### Débat :

*Monsieur le Maire déplore que les bases prévisionnelles qui servent au calcul des impôts et qui sont données par les services des impôts soient erronées. Corinne SINGER ajoute que cette surestimation des bases a également été constatée au niveau de la Communauté de*

*Communes Aunis Atlantique et que cela a d'ailleurs été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire (DOB).*

---

### ***DELIBERATION***

---

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 (état 1259 COM), transmis par les services fiscaux de la Charente Maritime.

Il fait remarquer que le produit attendu sans changement du taux des trois taxes locales communales, est de 510 620,00 euros et c'est sur ce produit attendu que le projet de budget primitif 2017 a été étudié.

Le taux de la taxe d'habitation - T.H. est de 13,07 % pour un produit de 282 704,00 euros

Le taux du Foncier Bâti - F.B. est de 15,19 % pour un produit de 193 369,00 euros

Et celui du Foncier Non Bâti – FNB- est de 47,52 % pour un produit de 34 457,00 euros.

Après en avoir délibéré, compte tenu du projet de budget primitif 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas apporter de modification et reconduire les taux d'imposition des trois taxes locales T.H. 13,07 %, F.B. 15,19 % et F.N.B. 47,52 % pour l'année 2017 et inscrit au budget un produit attendu de 510 620,00 euros.

## **7. Vote du Budget Primitif 2017 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

### **Débat :**

*Monsieur le Maire donne la parole à David WANTZ pour la présentation du budget primitif de la commune de 2017. Le travail a été fait à partir du budget de fonctionnement avec une lecture de l'évolution sur 3 à 5 ans. Certaines données donnent l'orientation des montants à définir (cout de l'eau, de l'énergie...). David WANTZ évoque une amélioration du rythme d'évolution des recettes et des dépenses et un résultat avec une capacité d'autofinancement (CAF) plus élevée d'environ 200 000€. Il explique que le scénario pris en compte pour établir le BP est une baisse des dotations malgré les discours politiques actuels. David WANTZ ajoute que l'impact de la renégociation des emprunts correspond à un mois d'approvisionnements au restaurant scolaire de la commune, ce qui n'est pas anodin. La construction du budget, conformément aux préconisations de Monsieur le Maire, a été axée sur un effort sur les charges de fonctionnement d'environ -5% en moyenne et une optimisation des charges du personnel avec une gestion stricte et efficace des agents et de leurs heures. Monsieur le Maire souligne le travail de suivi de ce poste de dépenses de ses adjoints. Corinne SINGER explique que dans le budget proposé il est prévu la pérennisation d'un poste en contrat vers un poste*

*de titulaire de la fonction publique.*

*Bernard CHARRON regrette de ne pas avoir, comme par le passé, de tableaux détaillés poste par poste pour une lecture et une analyse plus précises des chiffres et de leur interprétation pour tous les conseillers municipaux. Monsieur le Maire lui précise que les tableaux seront transmis sans problème aux membres du conseil les jours suivants et il rappelle que ceux-ci sont accessibles en mairie tout au long de l'année.*

*Bernard CHARRON déplore fortement que certains projets figurant au budget d'investissement précédent n'aient pas beaucoup avancé, comme par exemple la construction de la salle multi-activités et il souhaite donc une certaine vigilance sur les gros dossiers en cours. Selon lui, des investissements importants ne figurent pas au budget ; comme la création d'une bibliothèque, ou encore les travaux d'isolation de la mairie, sources d'économies potentielles. Monsieur le Maire prend la responsabilité du retard de la salle multi-activités car ce dossier a soulevé une interrogation concernant le foncier concerné. Il a notamment dû consulter l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour affiner les orientations à prendre. Cet entretien a permis de discuter par exemple d'un aménagement d'un secteur de la commune (coeur du village) avec une restructuration de l'espace sur une période de temps plus longue de 3 à 5 ans. Monsieur le Maire précise que la priorité actuelle est la construction de la maison des jeunes et du local associatif.*

---

### *DELIBERATION*

---

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017- BUDGET PRINCIPAL COMMUNE qui a été présenté lors de la réunion de la commission des finances du 17 mars 2017. Le budget se présente comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 216 504,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 835 593,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 216 504 €	1 216 504 €
Section d'investissement	835 593 €	835 593 €
TOTAL	2 052 097 €	2 052 097 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 17/03/2017,

Vu le projet de budget principal commune 2017,

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2017- budget principal commune arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 216 504 €	1 216 504 €
Section d'investissement	835 593 €	835 593 €
TOTAL	2 052 097 €	2 052 097 €

## **8. Vote du Budget Primitif 2017 – BUDGET ANNEXE BAR TABAC**

Débat :

*Ce point n'apporte pas de commentaire supplémentaire.*

---

### *DELIBERATION*

---

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017- BUDGET ANNEXE BAR TABAC qui se présente comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 56 372,11 €

Dépenses et recettes d'investissement : 48 672,11 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	56 372,11 €	56 372,11 €
Section d'investissement	48 672,11 €	48 672,11 €
TOTAL	105 044,22 €	105 044,22 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget principal commune 2017,

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2017- BUDGET ANNEXE BAR TABAC arrêté comme suit :

- au niveau de l'article pour la section de fonctionnement ;
- au niveau de l'article pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	56 372,11 €	56 372,11 €
Section d'investissement	48 672,11 €	48 672,11 €
TOTAL	105 044,22 €	105 044,22 €

## **9. Adoption du pacte financier et fiscal établi par la Communauté de Communes Aunis Atlantique**

### **Débat :**

*Monsieur le Maire regrette que certaines communes continuent de bénéficier de fonds importants avec des rentes de situations qui leur permettent de faire un dumping de la fiscalité. Pour lui il aurait été préférable de remettre les montants à distribuer dans un pot commun. Il explique que certains des critères de redistributions énoncés dans le pacte proposé ont fait débat et sont parfois apparus comme contestables (redistribution du parc éolien, le reversement de la taxe d'aménagement à la commune par exemple).*

---

### ***DELIBERATION***

---

Vu l'adoption par la Communauté de Communes Aunis Atlantique des engagements et propositions contenus dans le pacte financier et fiscal, lors de la séance du conseil communautaire du 18 janvier 2017,

Considérant que ce pacte vise à poser les relations financières entre les communes membres et l'EPCI en définissant les conditions d'un réel partenariat avec des engagements financiers et fiscaux réciproques dans la durée,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'adoption de ce pacte financier et fiscal, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'adopter le pacte financier et fiscal présenté lors de la séance du conseil communautaire du 18 janvier 2017.

## **10. Autorisation de signer une convention de dissimulation des réseaux de communication électroniques avec ORANGE**

### **Débat :**

*Monsieur le Maire explique que dans le processus d'enfouissement du réseau, il doit avoir l'autorisation de signer une convention avec Orange par le conseil municipal.*

---

### ***DELIBERATION***

---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'enfouissement du réseau électrique et téléphonique est en cours sur le territoire communal.

La commune de VILLEDOUX et ORANGE s'accordent pour la mise en techniques discrètes des

lignes de communications électroniques, dans le cadre d'opérations coordonnées d'effacement des réseaux entre la commune de VILLEDOUX /ORANGE/SDEER.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention ayant pour objet de fixer les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux d'aménagement esthétique du réseau de communications électroniques souhaités par la commune selon la loi « Confiance dans l'Economie Numérique » du 20 juin 2004, article L 2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales rue Saturne et rue du Marais Guyot.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de dissimulation des réseaux de communications électroniques avec ORANGE afin de lancer l'étude du projet.

## **11. Autorisation de rétrocession du Département de la Charente Maritime à la commune de VILLEDOUX d'un tronçon abandonné de la RD9 situé à la sortie de Villedoux en direction « Charron »**

*Débat :*

*Monsieur le Maire expose le cas particulier d'un tronçon de la RD9 laissé à l'abandon et qui sert de décharge sauvage. Il demande donc la rétrocession à la commune de ce bout de terrain par le département afin d'en assurer au mieux la gestion.*

---

### ***DELIBERATION***

---

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2014, complétée par celle du 31 août 2015 concernant la rétrocession de la RD9 par le Conseil départemental de la Charente Maritime à la commune de VILLEDOUX,

Considérant qu'il subsiste un tronçon laissé à l'abandon et situé sur cette route départementale en direction de la commune de CHARRON pour lequel il convient de demander la rétrocession à la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de demander à Monsieur le Président du Conseil départemental de la Charente Maritime, la rétrocession d'un tronçon abandonné de la RD9 situé sortie de la commune en direction de Charron
- de reclasser ce tronçon dans le domaine communal pour une longueur de .....
- de communiquer ce reclassement aux services de la Préfecture de la Charente Maritime pour le calcul de la DGF
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété de ce tronçon de route et toutes pièces afférentes à ce dossier.

## **12. Questions diverses**

- 1- *Bernard CHARRON explique la dangerosité de l'angle de la rue saturne et de la rue du marais guyot car le cheminement gravillonné est glissant pour les personnes à mobilité réduite. Il ajoute qu'il a notamment éclaté un pneu de son fauteuil roulant à cet endroit causé par le débord d'une plaque métallique.*
- 2- *Monsieur le Maire évoque la démission de Jérémy BOISSEAU de son poste de 1<sup>er</sup> vice-président de la communauté de Communes Aunis Atlantique. Il explique avoir refusé les nombreuses sollicitations qui lui ont été faites afin de reprendre ce poste mais ajoute qu'il a été demandé une réorientation complète de la gouvernance de cette EPCI. Un remplacement de Jérémy BOISSEAU par une personne pressentie par le président actuel sans avis des autres membres serait à son avis regrettable voire préjudiciable. Bernard CHARRON regrette que Monsieur le Maire n'ait pas accepté ces propositions car il aurait souhaité une représentation plus importante de la commune de VILLEDOUX dans cette intercommunalité.*
- 3- *Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal présents à assister au vote du budget de la CdC le mercredi suivant à la salle multi pôle de la commune de La RONDE*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45**

VENDITTOZZI François – Maire	
SINGER Corinne – Adjointe au Maire	
QUEVA Marie-Christine – Adjointe au Maire	
BOURSIER Daniel –Adjoint au Maire	
WANTZ David – Adjoint au Maire	
BOUCARD Delphine -Adjointe au Maire	Absente excusée
BARBIN Thierry- Conseiller municipal	Absent avec pouvoir
BONNIN Jean-Paul – Conseiller municipal	Absent excusé
BOURLAND Isabelle – Conseillère municipale	
CHALLIER Jacques – Conseiller municipal	
COLOMBIER Stéphanie- Conseillère	
DENEUVE Catherine –Conseillère municipale	
VALLAT Audrey –Conseillère municipale	Absente excusée
MONTAGNE Éric – Conseiller municipal	

PINEAU Marie-Louise – Conseillère municipale	
TOLEDANO Jean-Philippe – Conseiller municipal	
CHARRON Bernard – Conseiller municipal	
TEXIER Dominique – Conseillère municipale	
VERGER Dominique – Conseiller municipal	Absent excusé